

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 2

Artikel: Le grand état-major prussien
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE GRAND ÉTAT-MAJOR PRUSSIEN

On connaît imparfaitement à l'étranger, et même en Allemagne, l'organisation du grand Etat-Major. Cependant pour que ce corps, un des plus importants de l'armée, dont il est l'âme, remplisse convenablement sa mission, il lui faut une organisation appropriée et une juste répartition du travail. Les lignes qui suivent ont pour objet d'indiquer la composition du corps et les noms des principaux officiers qui sont actuellement à sa tête.

Le grand Etat-Major prussien¹ est le seul en Europe qui occupe une position indépendante du Ministre de la guerre. Même en Autriche, dont les institutions militaires sont cependant excellentes, le « General-Stab » relève du Ministre de la guerre, et si, aujourd'hui, cette subordination ne paraît pas manifeste, cela tient à la personnalité même de son chef actuel, l'éminent général de Beck.

Jusqu'en 1821, la même subordination existait en Prusse. Dès lors, le Chef d'Etat-Major relève directement du Souverain. Moltke a rempli seul ces fonctions pendant près de trente années, de 1857 à 1888. A partir de 1881, il s'adjoignit un Quartier-Maître Général, le comte de Waldersee, qui devait lui succéder. Ce dernier fut relevé de ses fonctions à l'anniversaire de l'Empereur, le 27 janvier 1891. La destitution de Waldersee fut le fait du chancelier comte de Caprivi, auquel Waldersee portait ombrage.

On prêtait au chef d'Etat-Major l'intention de briguer pour lui-même les fonctions du chancelier. Pure légende d'ailleurs, qu'insinua Fritz Hoenig dans les *Hamburger Nachrichten*. La légende n'en persista pas moins longtemps. C'était calomnier

¹ La Bavière est le seul Etat de l'Allemagne qui possède son grand Etat-Major et un chef d'Etat-Major spéciaux. La Saxe et le Wurtemberg n'ont qu'un chef d'Etat-Major de corps d'armée (XII^e et XIII^e corps) et les officiers d'Etat-Major des divisions. La Saxe a conservé son Bureau topographique spécial ; elle créera par la suite une section centrale lorsqu'elle aura constitué son second et nouveau corps d'armée, le XIX^e corps.

le général de Waldersee que lui attribuer un rôle politique auquel il n'avait jamais songé.

Au général de Waldersee succéda le comte de Schlieffen, titulaire actuel. Plus jeune que son prédécesseur et peut-être moins génial que lui, il a néanmoins fait preuve de hautes capacités et on a eu l'occasion de juger de son mérite au cours des manœuvres impériales qu'il dirige depuis un certain nombre d'années.

Le chef d'Etat-Major a comme remplaçant le Quartier-Maître Général (Generalquartiermeister), le général d'infanterie Oberhoffer, chef du service géographique (Landes-Aufnahme). Trois autres Quartiers-Maîtres principaux (Oberquartiermeister) sont également sous les ordres du Chef d'Etat Major, ce sont le lieutenant-général von Rothe et les majors-généraux von Alten et von Lessel. Les nombreuses sections (Abtheilungen) sont réparties entre les divers quartiers-maîtres ou directement subordonnées au Chef. Cette répartition n'est pas fixe ; elle varie suivant les circonstances et suivant les personnes. On trouvera à la fin du présent article la composition actuelle de l'Etat-Major et les noms des officiers-directeurs. Les chefs de section ont en général le rang de commandant de régiment et touchent la solde de colonel.

Le grand Etat-Major est composé des sections suivantes :

1. La section centrale. Elle a maintenant à sa tête le lieutenant-colonel de Bülow et forme le cabinet du chef d'Etat-Major. Elle a pour mission de régler tout ce qui se rapporte aux officiers à leur solde, aux rapports de service ; elle dirige la correspondance avec les personnes et les autorités qui sont en relations avec l'Etat-Major.

2. Trois sections, la 1^{re}, la 3^e et la 5^e, sont chargées de l'étude des pays étrangers, de leurs institutions militaires et de la préparation des campagnes futures. La 1^{re} section, dont le chef est le colonel Comte York de Wartenbourg, s'occupe des théâtres d'opérations de l'Est et du Nord-Est : Russie d'Europe, Russie d'Asie, Scandinavie et Danemark. La 3^{me} section, colonel de Flatow, suit les théâtres d'opérations de l'Ouest : France, Angleterre, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse, plus l'Amérique, l'Asie et les colonies allemandes. La 5^e section, lieutenant-colonel Wænker von

Dankenschweil¹, est chargée des pays de la triple-alliance : l'Autriche et l'Italie, ainsi que des Etats des Balkans.

3. L'empire allemand est du ressort de la 2^e section, colonel de Wittken. La section des chemins de fer traite toutes les questions relatives aux transports militaires et à la concentration des armées. Il acquiert une importance immense en temps de guerre. A sa tête se trouve le colonel Budde.

4. La 4^e section, lieutenant-colonel wurtembergeois Dittlinger, s'occupe des fortifications.

5. Les manœuvres impériales, voyages d'état-major, la direction de l'académie de guerre sont dévolus à la 6^e section, lieutenant-colonel baron de Manteuffel.

5. Une 7^e section enfin s'occupe de sujets spéciaux : elle a pour chef le lieutenant-colonel Scholtz.

7. La Section historique comprend deux subdivisions distinctes :

- a) La section historique I, colonel v. Bernhardi, étudie les guerres modernes à partir de 1815.
- b) La section historique II, major général v. Leszczynski, est chargée de l'étude des guerres de Napoléon I^{er}, celles du XVIII^e siècle et d'époques plus reculées.

Cette section fait aussi le service de la bibliothèque et des archives.

A partir de l'année dernière, on emploie à la section historique et au service de la bibliothèque, des officiers retraités, afin d'éviter de trop fréquents changements dans ce dicastère. Quatre officiers de cette catégorie travailleront en 1899 dans cette section. Le cadre latéral (Neben-Etat), où on prenait jusqu'à l'année dernière des officiers pour les branches scientifiques proprement dites, a été supprimé en 1898. Les officiers qui en faisaient partie ont été attachés jusqu'à leur démission au cadre principal (Haupt-Etat).

L'effectif des officiers du Grand Etat-Major s'élève à 230 environ, parmi lesquels on trouve 5 généraux, 6 adjudants, 86 officiers d'Etat-major proprement dit, du grade de Oberleutnant à colonel, 29 officiers attachés à l'Etat-major et provenant du cadre latéral, enfin une centaine d'officiers des corps

¹ La *Revue* a déjà eu l'occasion de citer le nom de cet officier (chronique de septembre 1898, p. 560), détaché alors pendant quelques mois à la section de l'Amirauté.

de troupe, appelés pour leur instruction à faire un stage à l'Etat-major.

- 8 Le service géographique comprend trois sections :
- a) Section topographique (levés, planchettes, etc.), colonel Schulze.
 - b) Section trigonométrique (triangulation, géodésie), lieutenant-colonel von Oven.
 - c) Section cartographique (exécutions des cartes, reports), colonel Steinmetz, à laquelle est rattachée le dépôt des cartes (Plankammer).

Composition du corps d'Etat-Major.

Chef d'état-major de l'armée : Comte Schlieffen.	Section centrale : von Bülow. Sections historiques I : von Bernhardi ; II von Leszczynski. 6 ^e section : von Manteuffel. 7 ^e section : Scholtz.		
Quartier-maître principal I.	Quartier-maître principal II.	Quartier-maître principal III.	Quartier-maître général : von Oberhoffer, Service géographique.
Section des chemins de fer : Budde. 2 ^e section : Allemagne : von Wittken.	3 ^e section : France et pays de l'Ouest : von Flatow. 4 ^e section : Fortifications : Dittlinger.	1 ^{re} section : Russie, etc. : Comte York. 5 ^e section : Autriche-Hongrie, Italie, Péninsule des Balkans : Wænker von Dankenschweil.	Section trigonométrique : von Oven. Section topographique : Schulze. Section cartographique : Steinmetz.

